

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 février 2020

RÉGULATION DU MARCHÉ DE L'ART - (N° 2362)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL39

présenté par
M. Maillard, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 19, substituer aux mots :

« au sujet de »

le mot :

« concernant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.